

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Marguerite Thibeault

504, rue Bergeron

Avis public est, par la présente donné que le conseil municipal, à l'ajournement de la séance ordinaire prévue le 18 décembre 2017 à 18 :30 h, à la salle du Conseil de Municipalité de Girardville, statuera sur une demande de dérogation mineure.

Cette dérogation mineure permettrait de régulariser une marge latérale de la maison à 1,42 mètres plutôt qu'à 6,00 mètres et l'autre marge 0,91 mètres plutôt qu'à 2,00 mètres, le tout tel que requis pour la zone H-18 du règlement de zonage #416 de la municipalité de Girardville, pour la propriété constituée du lot 28-2-15, rang V, canton Girard, dont le numéro civique est le 504, rue Bergeron.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À Girardville, ce 30 novembre 2017.



Denis Desmeules
Secrétaire-trésorier
et directeur général